

N° 244 ONSSA/DCPA/DSSPA

le

19 JAN. 2024

Avis d'appel à manifestation d'intérêt

Objet : Mandat d'inspection vétérinaire.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°490-16 du 20 jounada I 1437 (29 février 2016) fixant le modèle du mandat d'inspection vétérinaire et les modalités d'octroi, de renouvellement et de retrait dudit mandat, le Directeur Général de l'Office national de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) informe les vétérinaires privés munis du mandat sanitaire intéressés par le mandat d'inspection vétérinaire des viandes rouges que :

1. Les abattoirs et tueries de viandes rouges proposés par l'ONSSA pour l'octroi du mandat d'inspection vétérinaire sont consultables auprès des Directions Régionales ;
2. Les médecins vétérinaires privés intéressés doivent déposer leur demande de mandat d'inspection auprès de la Direction régionale de l'ONSSA concernée par les abattoirs et/ou tueries rurales proposés dans le cadre du mandat d'inspection ;
3. Chaque médecin vétérinaire privé intéressé peut, seul ou en association avec d'autres vétérinaires privés, demander le mandat d'inspection dans soit un abattoir municipal, soit dans une ou plusieurs tueries rurales, soit les deux à la fois ;
4. Le dernier délai de dépôt de demande du mandat d'inspection des viandes rouges est le **17 février 2024.** *NH*



BUREAU
VERITAS